



**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL  
D'ALSACE ET DE LORRAINE - S C F**

**Société de Crédit Foncier**

**Exercice 2008**

**RAPPORT ET BILAN DU 10<sup>ème</sup> EXERCICE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 15 MAI 2009**



## PRESENTATION

Conseil d'Administration	p. 1
Les chiffres clés	p. 2
Ordre du jour	p. 3

## RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion 2008	p. 4 à 10
-------------------------	-----------

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L. 225-235 du Code de Commerce)	p. 11 à 22
--	------------

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS : COMPTES SOCIAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 24 à 28
Bilan	p. 29
Compte de Résultat	p. 30
Annexe	p. 31 à 39
Résolutions	p. 40

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2008

**M. Antoine COUTIERE** Président du Conseil d'Administration

**CREDIT FONCIER** représenté par **M. Philippe DRUART**

**SOCIETE D'ASSURANCE DE PREVOYANCE ET DE CAPITALISATION-ESCA**  
représentée par **M. Christian BURRUS**

**M. Jean-Charles DURRENBERGER**

**M. Robert ALLEMON**

**M. Patrice GARNIER**

**Mme Gervaise HARDY**

**M. Alain MAIRE**

**M. Christophe PINAULT**

**Me Dominique SCHMIDT**

### CENSEUR

**Monsieur Fabrice BOUVIER**

### EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU C.A. AU COURS DE L'EXERCICE 2008

**Monsieur Patrick ALLOUCHE** a démissionné le 08 septembre 2008,  
remplacé par **Monsieur Christophe PINAULT** lors du conseil d'administration du 17 octobre  
2008

### DIRECTION GENERALE

**Jean-Etienne DURRENBERGER, Directeur Général**

### CONTROLEUR SPECIFIQUE

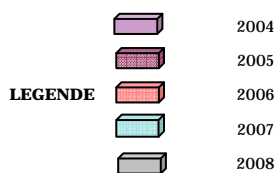
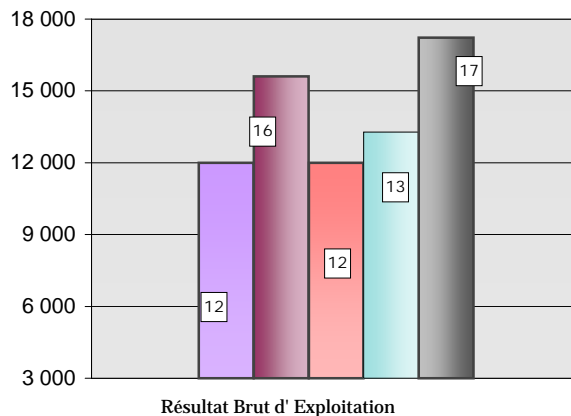
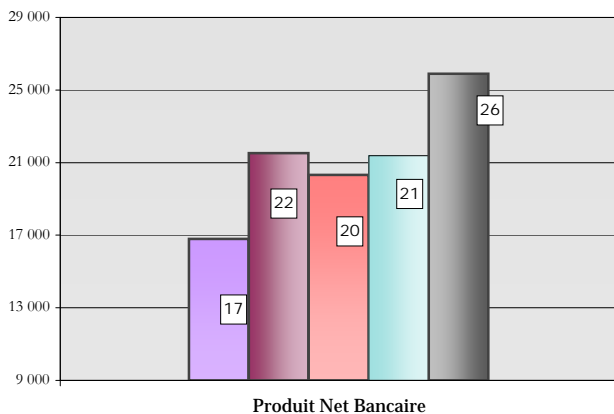
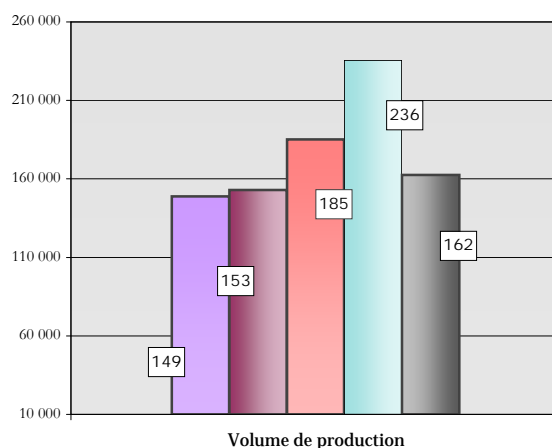
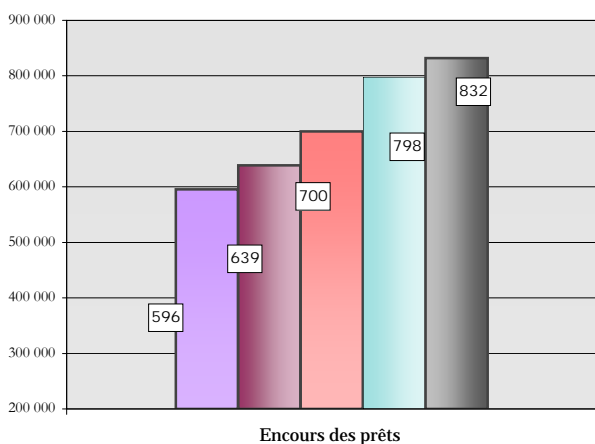
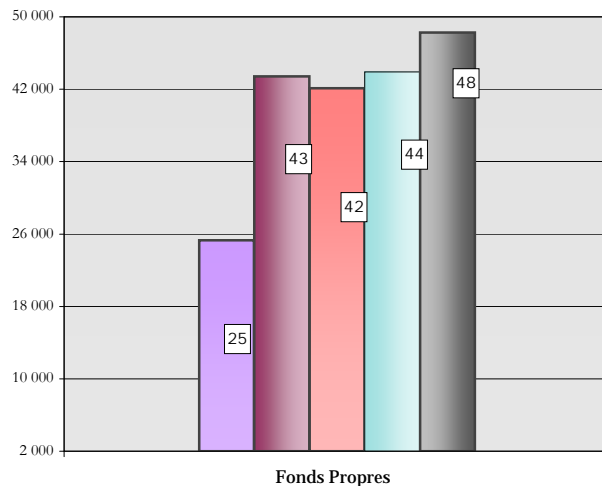
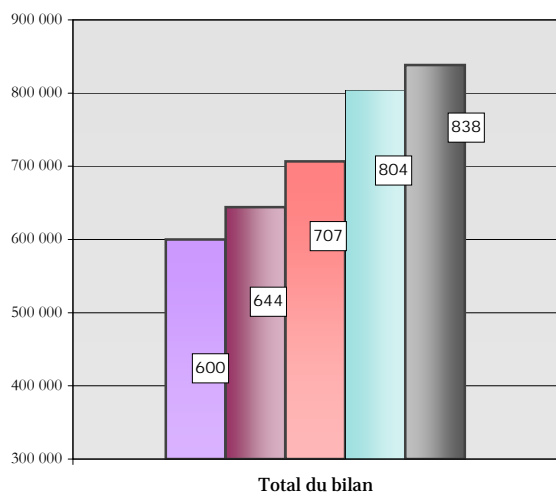
**Titulaire :** **Cabinet CAILLIAU DEDOUT & Associés**  
représenté par **M. Laurent BRUN**  
**Suppléants :** **Monsieur Didier CARDON**

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Titulaires :** **Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
représenté par **Mme Anik CHAUMARTIN** et **M. Sylvain MAYEUR**  
**Cabinet KPMG** représenté par **M. Philippe SAINT-PIERRE**  
**Suppléants :** **Monsieur Pierre COLL**  
**Madame Marie-Christine FERRON-JOLYS**

# LES CHIFFRES CLES

DONNEES FINANCIERES  
(en millions d'€)



# **CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE-SOCIETE DE CREDIT FONCIER**

**C F C A L - S C F**

Société Anonyme au capital de 8 952 970 euros entièrement versés  
RCS 424 184 737 STRASBOURG  
1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG

**\* \* \* \* \***

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **EXERCICE 2008**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Rapport de gestion 2008
- 2) Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 3) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
- 4) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de commerce
- 5) Approbation du bilan et du compte de résultats de l'année 2008
- 6) Affectation du résultat
- 7) Changement d'administrateur
- 8) Nomination d'un administrateur
- 9) Divers

# RAPPORT DE GESTION 2008

## 1. Commentaires sur les résultats

Le PNB s'élève à 25 896 K€ contre 21 387 K€ au 31 décembre 2007 (+21,09%). Malgré un contexte de crise financière générale, cette progression substantiellement plus dynamique que l'évolution des encours s'explique par l'amélioration des marges durant l'année 2008.

Le résultat brut d'exploitation progresse de manière encore plus importante de 13 284 K€ en 2007 à 17 223 K€ (+29,64%). Les charges générales d'exploitation n'augmentent en parallèle que de 7,05%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 16 983 K€ contre 12 484 K€ au 31 décembre 2007, soit une amélioration de 36,03%. Le coût du risque enregistre une charge de 240 K€ (contre une charge de 800 K€ en 2007). Les prêts douteux restent bien circonscrits à 5,94% des encours contre 5,24% en 2007.

Le résultat net enregistre une progression de 33,03% passant de 7 785 K€ au 31 décembre 2007 à 10 356 K€ au 31 décembre 2008.

## 2. Activité au cours de l'exercice

Structure de refinancement du groupe CFCAL, le CFCAL-SCF bénéficie du transfert des prêts réalisés par le CFCAL-Banque. L'encours brut global de crédit progresse de 797 977 K€ à 831 768 K€ sur l'exercice 2007 (+4,23%).

## 3. Perspectives d'avenir

Les perspectives de développement du CFCAL-Banque étant ralenties sur l'année 2009, l'activité du CFCAL-SCF sera sensiblement identique à l'exercice précédent.

\* \* \* \* \*

**A C T I V I T E**  
Société de Crédit Foncier

en milliers d' €

	2005	2006	2007	2008
<b><u>OPERATIONS DE CREDIT</u></b>				
Encours brut des crédits début d'exercice	595 531	638 993	699 753	797 977
<b>ACQUISITIONS</b>				
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	152 920	185 245	235 547	162 439
<b>ACQUISITIONS DE L'ANNEE</b>	<b>152 920</b>	<b>185 245</b>	<b>235 547</b>	<b>162 439</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>				
Prêts aux particuliers et prêts professionnels	100 910	114 614	127 376	120 716
Financement du développement local	8 548	9 831	9 838	7 084
<b>REMBOURSEMENTS DE L'ANNEE</b>	<b>109 458</b>	<b>124 445</b>	<b>137 214</b>	<b>127 800</b>
<b>CESSIONS DES OPERATIONS NON ELIGIBLES</b>				
	0	40	109	848
Encours brut des crédits fin d'exercice	638 993	699 753	797 977	831 768

<b><u>FINANCEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT</u></b>				
Encours brut des ressources début d'exercice	542 045	566 005	634 523	712 119
<b>EMISSIONS</b>				
Obligations foncières	87 500	128 070	163 500	94 230
Bons moyen terme négociables	18 000	20 000	0	25 000
<b>EMISSIONS DE L'ANNEE</b>	<b>105 500</b>	<b>148 070</b>	<b>163 500</b>	<b>119 230</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>				
Obligations foncières	80 778	79 552	85 104	97 123
Bons moyen terme négociables	762	0	800	0
<b>REMBOURSEMENTS DE L'ANNEE</b>	<b>81 540</b>	<b>79 552</b>	<b>85 904</b>	<b>97 123</b>
Encours brut des ressources fin d'exercice	566 005	634 523	712 119	734 226

## Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2008

Néant

## Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

Néant.

## Dépenses non déductibles en application de dispositions fiscales spécifiques

Néant

## Information sur les risques

L'agence Standard & Poor's a maintenu la note A+ en 2008, pour l'ensemble des émissions de ressources privilégiées (OBLIGATIONS FONCIERES et BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES) du CFCAL-SCF.

Les notations reflètent la qualité structurelle intrinsèque du CFCAL-SCF dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

## Changement d'administrateur

**M. Patrick ALLOUCHE**, administrateur, a démissionné en date du 08 septembre 2008.

**M. Christophe PINAULT** a été nommé, pour son remplacement lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 octobre 2008 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## Autres fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent

### **M. Antoine COUTIERE**

Président du CA

Membre du CS

VMG

### **M. Philippe DRUART**

Administrateur, en tant que représentant du Crédit Foncier

Directeur des études stratégiques  
Membre du conseil d'administration  
Administrateur  
Directeur Général  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur

CREDIT FONCIER  
BANCO PRIMUS  
LOCINDUS  
GCE FONCIER COINVEST  
FONCIER PARTICIPATIONS  
FONCIER EXPERTISE  
CREDIT FINANCIER LILLOIS



**M. Christian BURRUS**

Administrateur, en tant que représentant de la Société ESCA

Président du CA et DG	S.A. ESCA
Président	S.A.S. ESCA FINANCE ET CONSEIL
Représentant du Président, la SASU PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL	S.A.S. ENVERGURE CONSEIL
Président	SAS FINANCIERE DE L'ILL
Président	SASU PARTICIPATION ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL
Administrateur délégué, vice-président	SA TELEVERBIER
Président du CA	SA AFI EUROPE IARD
Président du Conseil de Surveillance	S.A. DIOT
Administrateur	S. A. HOLDING SALPA

**M. Jean-Charles DURRENBERGER**

Administrateur

Administrateur	Société Foncière & Immobilière d'Alsace « SOFIDAL – SA »
----------------	---

**M. Robert ALLEMON**

Administrateur

Membre du CS	MPO-International SA
Administrateur	COGEPA Cie Générale de Participations depuis 06/2006
Administrateur	DF-Synergies S. A.
Administrateur	SICAV Fleurival depuis le 01/08/2007

**M. Christophe PINAULT**

Administrateur

Administrateur	FONCIER EXPERTISE
Administrateur	FONCIER ASSURANCES
Administrateur	GCE Assurances
Membre du conseil de surveillance	BATIROC BRETAGNE – PAYS DE LOIRE – BATIROC BPL

**M. Patrice GARNIER**

Administrateur

Membre du CA	APRIL group prévoyance individuelle
Membre du CA	APRIL Iberia
Membre du Conseil de surveillance	APRIL group financial solutions
Membre du CA	Stein Energie Investissement
Membre du CA	Siparex Ventures Gestion
Membre du CG	Meridiam Infrastructure Managers
Censeur	BIPE SA
Gérant	Metis Sarl

**Mme Gervaise HARDY**

Administrateur

Directeur suivi et contrôle SCF/VMG

CREDIT FONCIER

**M. Alain MAIRE**

Administrateur

Président du Directoire

Membre du CS

Membre du Comité Stratégique

Président du CS

Membre du CS

Membre du CS

Membre du CS

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE  
ET DE PREVOYANCE  
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE  
ET DE PREVOYANCE  
GIE ARPEGE jusqu'au 30 juin 2008  
GIE ARPEGE jusqu'au 30 juin 2008  
GIE ECUREUIL CREDIT.  
SAS GCE CAPITAL.

Membre du CS

Membre du CS

Administrateur

Président du Conseil d'Administration

RP CEPBFC Membre du CS

RP CEPBFC Membre du CS

RP CEPBFC administrateur

RP CEPBFC administrateur

RP CEPBFC administrateur

RP CEPBFC administrateur

Président

Administrateur

FCPR BOURGOGNE FRANCHE COMTE PME2  
FCPR BOURGOGNE FRANCHE COMTE PME3  
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT  
PATRIMONIALE GRAND DIJON  
GIE GCE BUSINESS SERVICES  
GIE GCE TECHNOLOGIES  
PATRIMONIALE GRAND DIJON  
jusqu'au23/06/2008  
NEOLIA (SAFC) jusqu'au 01/12/2008.  
SEDD – Sté d'Equipement DEPARTEMENT DU  
DOUBS  
PRODUCTION ECUREUIL EST  
Comité des Banques de Bourgogne de la FBF  
Fédération Nationale des Caisse d'Epargne.

**Me Dominique SCHMIDT**

Administrateur

Professeur Agrégé des Facultés de droit

Avocat à la cour

Barreau de PARIS

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Compte de Résultat au **31 décembre 2008** présente

un solde bénéficiaire de

**10 356 017,40 €**

Après affectation de la réserve facultative (selon dispositions des statuts) de

**4 367 801,40 €**

nous vous proposons de distribuer un

**DIVIDENDE TOTAL**

**5 988 216,00 €**

Le dividende de l'exercice sera payable le 3 juin 2009 à raison de **20,40€** aux 293 540 actions constituant le capital.

Les montants mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2005	293540	10 978 396,00	37,40
Exercice 2006	293540	5 988 216,00	20,40
Exercice 2007	293540	5 988 216,00	20,40

## RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2004 en €	2005 en €	2006 en €	2007 en €	2008 en €
<b>1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
A) Capital social	4 575 000	8 952 970	8 952 970	8 952 970	8 952 970
B) Nombre d'actions émises	150 000	293 540	293 540	293 540	293 540
<b>2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	44 218 205	47 311 750	49 696 670	58 273 211	67 400 475
B) Marge financière brute	16 804 309	21 515 269	20 325 159	21 386 573	25 896 084
C) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	11 723 538	14 816 170	12 645 081	13 846 365	19 134 013
D) Impôt sur les bénéfices	4 057 791	6 128 545	5 112 371	4 699 234	6 626 501
E) Participation des salariés et intéressement dûs au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
F) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	6 304 831	13 647 934	9 901 904	7 785 159	10 356 017
G) Montant des bénéfices distribués	3 990 000	10 978 396	5 988 216	5 988 216	5 988 216
<b>3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
A) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements, dotations et reprises de provisions	51,10	29,60	25,66	31,16	42,61
B) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dotations et reprises de provisions	42,03	46,49	33,73	26,52	35,28
C) Dividende versé à chaque action	26,60	37,40	20,40	20,40	20,40
<b>4) PERSONNEL (1)</b>					
A) Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	0
B) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ( Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	0	0	0	0	0

(1) la Société CFCAL-SCF ne dispose d'aucun effectif. Le personnel est mis à disposition par le CFCAL-BANQUE en vertu d'une convention de groupement de fait

**RAPPORT DU PRESIDENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CFCAL-SCF – S.A.**

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg  
Capital social : €8 952 970

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CFCAL-SCF - S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CFCAL-SCF – S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

***Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

**CFCAL-SCF**

*Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - SCF S.A.*

*30 mars 2009*

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Philippe Saint-Pierre

*Associé*

PricewaterhouseCoopers Audit

Anick Chaumartin

*Associé*

Sylvain Mayeur

*Associé*

17 mars 2009

# **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EN APPLICATION DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

**(exercice 2008)**

Ce rapport, le cinquième du genre, a été rédigé dans l'esprit des recommandations des diverses autorités qualifiées pour émettre une opinion sur son contenu.

Il comporte deux parties obligatoires :

**Partie 1 : organisation des travaux du Conseil d'Administration**

**Partie 2 : procédures de contrôle interne et gestion des risques**



## **PREMIERE PARTIE**

### **ORGANISATION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le rapport de gestion du Conseil d'administration contient déjà un certain nombre d'informations qu'il n'est donc pas utile de reproduire en détail dans le présent rapport comme la composition du conseil, la liste des mandats exercés par les administrateurs, la répartition des actions détenues par les principaux actionnaires, la rémunération des dirigeants et le montant des jetons de présence.

#### **L'organisation**

La société CFCAL-BANQUE et sa filiale à 100% CFCAL-SCF ont les mêmes administrateurs et les mêmes dirigeants ; les deux conseils se réunissent à la même date et les points de l'ordre du jour communs sont traités simultanément.

Les statuts prévoient la possibilité de désigner 12 administrateurs ; à la date du 31/12/2008, dix administrateurs avaient été désignés : huit sont des personnes physiques, deux sont des personnes morales. Deux représentants du personnel assistent aux travaux du conseil.

Le conseil s'est réuni cinq fois en 2008 à Strasbourg les 26 février, 23 mai, 22 juillet, 17 octobre et 9 décembre, ce calendrier permettant d'arrêter les comptes annuels et semestriels dans de bonnes conditions.

Les convocations sont envoyées 15 jours à l'avance, accompagnées :

- du projet de procès verbal de la séance précédente
- du projet d'ordre du jour de la séance à venir
- dans la mesure du possible de documents préparatoires qu'il semble utile et possible de soumettre aux administrateurs.

C'est principalement les nouvelles obligations en matière de communication sur les comptes qui ont rendu nécessaire la réunion d'un conseil à la fin du mois de juillet pour examiner les comptes semestriels dans un délai raccourci par rapport aux pratiques antérieures.

Ce délai permet aux administrateurs qui le désirent de demander des informations complémentaires sur les sujets qui seront débattus.

En 2008, le taux de présence des administrateurs s'établit globalement à 90 %.

La répartition des jetons de présence est harmonisée avec les pratiques du groupe Caisse d'Epargne .

#### **Les travaux du conseil en 2008**

Chaque séance du Conseil fait l'objet d'un suivi d'avancement des six chantiers lancés lors du séminaire stratégique de 2006.

Les six chantiers sont les suivants

- Réseaux actuels de courtage, produits, tarification
- Organisation de la distribution avec le Groupe

- Dématérialisation des process
- Conformité aux normes règlementaires (Bâle2, normes comptables,ALM...)
- Systèmes d'information, développement international
- Alignement des moyens généraux sur les ambitions

## Les comités

- Le comité d'audit et des comptes composé de quatre administrateurs s'est réuni trois fois, le 5 février, le 18 juillet, et le 17 octobre; une quatrième réunion prévue initialement en décembre s'est tenue le 11 février 2009  
ses travaux ont essentiellement porté sur :
  - la validation des comptes annuels 2007, du premier semestre 2008 et du troisième trimestre 2008
  - l'analyse historique de la rentabilité fondée sur des indicateurs de gestion
  - l'examen du projet de budget 2009
  - l'examen des rapports art 42 et 43 pour 2007
  - le suivi des recommandations des missions d'audit
  - la validation de la charte financière et l'examen des premiers travaux d'ALM selon les règles du Groupe
  - le contrôle permanent au sein du CFCAL : les indicateurs mis en place dans chaque service sont étendus à toute l'entreprise
  - le suivi de la conformité
  - le projet Bâle 2 : le projet se conduit en liaison étroite avec le Crédit Foncier
  - le plan de continuité de l'activité.
- Le comité stratégique composé de quatre administrateurs s'est réuni le 18 juillet. Une deuxième réunion prévue pour décembre s'est tenue le 11 février 2009  
Outre le suivi des chantiers 2006-2010, le Comité a d'une part examiné les conséquences pour le Cfc al de la crise financière d'autre part ouvert une discussion sur les relais de croissance..

Le directeur général a participé aux réunions de ces deux comités.

- Le comité des rémunérations composé de trois administrateurs s'est réuni le 5 février 2008. Tout comme l'année précédente, il a proposé au Conseil la rémunération des dirigeants dans le respect des règles du Groupe Caisse d'Epargne.

## Les travaux récurrents

Lors de chacun des conseils, les points suivants sont examinés avec l'aide de documents suffisamment standardisés et connus des administrateurs pour qu'ils puissent les analyser en séance ; en règle générale, l'information diffusée est à jour à la fin du mois précédant le conseil.

- points d'actualité : revue de presse, situation boursière, échanges avec les autorités de tutelle...
- activité cumulée depuis le début de l'année : nombre de dossiers reçus, nombre et montant de prêts réalisés, remboursements anticipés etc...

- états de contrôle : situation de trésorerie, ratios réglementaires et prudentiels spécifiques ou non à la SCF, rentabilité brute des prêts, coût des ressources, suivi des impayés etc...
- compte rendu des travaux des comités
- autorisation d'émissions de ressources
- suivi des prêts, notamment récapitulation des dossiers dont l'octroi est subordonné à une présentation au Conseil (montant unitaire supérieur à 400 k€).

### **Les travaux particuliers**

L'essentiel consiste à examiner et valider les propositions des comités spécialisés :

- arrêté des comptes annuels (février) et semestriels (septembre), en présence des commissaires aux comptes et du contrôleur spécifique de la SCF
- préparation de l'assemblée générale ordinaire (février)
- examen du rapport du contrôleur spécifique de la SCF en sa présence
- examen des rapports annuels sur le contrôle interne prévus dans les articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié
- programme de travail de l'audit interne, points d'étape sur les réformes comptables et prudentielles (normes IAS, Bâle 2)

## DEUXIEME PARTIE

### PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le CFCAL est soumis à tous les contrôles réglementaires et prudentiels inhérents à son statut d'établissement bancaire, de maison mère d'une SCF et de société cotée. En outre, le CFCAL a la préoccupation permanente de respecter les textes en vigueur concernant la protection des consommateurs (Loi Scrivener, usure, conditions générales de vente, etc.). Il intègre ainsi, le mieux possible dans son système de gestion, toute la complexité de ces dispositifs ; en particulier, il interdit automatiquement l'édition d'une offre de prêt au client qui n'y serait pas conforme.

La loi sur la sécurité financière rappelle la responsabilité des administrateurs et plus spécifiquement du président du CA en matière de « contrôle interne ».

Pour la définition du contrôle interne, on s'est reporté au texte véritablement fondateur, **le règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (CRBF 97-02)** publié le 21 février 1997, mis à jour le 26 juin 2001, le 29 janvier 2004 et le 02 juillet 2007.

Par rapport à la version de 1997, les trois principales novations concernent la prise en compte des « risques opérationnels », l'existence d'un plan de continuité de l'activité et les relations avec les prestataires externes.

Ce règlement définit positivement le contrôle interne de la manière suivante :

- « Ce contrôle interne comprend notamment :*
- a) un système de contrôle des opérations et des procédures internes*
  - b) une organisation comptable et du traitement de l'information*
  - c) des systèmes de mesure des risques et des résultats*
  - d) des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques*
  - e) un système de documentation et d'information*
  - f) Un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres »*

en précisant d'emblée la nécessaire adaptation à la taille de l'entreprise.

**L'entrée du CFCAL dans le groupe Caisse d'Epargne a entraîné, dès 2005, une mise en cohérence des méthodologies du contrôle interne.**

#### **A) le système de contrôle des opérations et des procédures internes.**

L'organisation du CFCAL est conforme à quatre principes fondamentaux développés dans le règlement visé et qui sont :

### 1) la séparation des fonctions

Elle est assurée au plus haut niveau de l'organisation puisque parmi les deux dirigeants le directeur général est l'unique responsable opérationnel tandis que le « deuxième regard » est assuré par le président ; l'organigramme mis en place à partir du deuxième semestre 2003 n'a pas subi de modification significative.

Pour les décisions d'octroi de crédit, l'organisation classique (délégations, comité de crédit réunissant les services concernés et présidé par le directeur des engagements) a été complétée par la désignation d'un contre-rapporteur indépendant qui jette obligatoirement un deuxième regard sur les dossiers ; ce dispositif a fonctionné avec efficacité en 2008.

Une originalité demeure, validée par l'Inspection Générale de la CNCE : les dossiers les plus importants (>400 k€) sont soumis aux administrateurs, mais il est précisé que la décision finale appartient au seul Directeur Général.

### 2) l'approche multirisque

Le suivi des risques est conforme à une typologie désormais classique :

- risques de crédit (ou de contrepartie) : défaillance des emprunteurs en majeure partie couverte par l'existence de gages immobiliers
- risques de marché : non adéquation entre les taux des emplois et des ressources, risque immobilier, risque sur le portefeuille titres
- risques de liquidité : difficultés à lever des ressources
- risques opérationnels : risque comptable, sécurité des biens et des personnes, sécurité des systèmes d'informations, risques juridiques, respect des droits du consommateur...

### 3) la distinction entre contrôle permanent et contrôle périodique

Aux termes d'une convention passée en 2005 avec le Crédit Foncier, le **contrôle périodique** est désormais assuré par l'Inspection Générale du Crédit Foncier.

Au sein de chaque service opérationnel, il existe des tâches de **contrôle permanent** facilitées par le nouveau système d'informations mis en place en juin 2002 qui sécurise notamment les échanges d'informations a priori cohérentes entre les services. Des indicateurs ont été mis en place dans chaque service, y compris pour la Direction Comptable qui n'avait pas été en mesure de le faire en 2006, compte tenu de la charge de travail requise par les changements de méthode.

En ce qui concerne la « **conformité** », son contrôle est assuré par le directeur de la conformité du Crédit Foncier qui en délègue la composante « permanente » au CFCAL.

La coordination des tâches de contrôle permanent et de conformité demeure au CFCAL.

### 4) la prise en compte de la rentabilité

Elle fait véritablement partie de la culture de l'entreprise et apparaît dans les multiples états analytiques ou synthétiques de reporting interne, qu'ils soient ou non soumis au conseil et comités, qu'est susceptible de produire le système d'information. Le reporting est communiqué à l'attention du Groupe Caisse d'Epargne.

## **B) l'organisation comptable et le traitement de l'information**

La refonte complète du système d'information en 2002 a mis un outil **unique** à la disposition des différents utilisateurs à chaque étape du processus d'instruction des prêts, de leur gestion et de leur comptabilisation : la mémorisation dans un même espace de tout « évènement de crédit » et de tous les éléments relatifs aux sûretés garantit leur traçabilité. **Cette qualité est très importante dans l'activité de restructuration de crédit où la variété des « évènements » est particulièrement grande et la réactivité des équipes gestionnaires nécessairement rapide.**

Le paramétrage comptable est fait en totale cohérence avec des outils spécifiques de comptabilité bancaire avec lesquels le déversement des données se fait automatiquement. La sécurité des accès est contrôlée par le département informatique qui dispose d'un système d'alerte en cas de tentative d'intrusion.

Le système est utilisé à des fins analytiques notamment pour :

- le contrôle périodique de l'auditeur interne, et le contrôle permanent
- la gestion des relations avec les clients auxquels il est capable de produire des historiques récapitulatifs des opérations éventuellement très détaillés
- le suivi des courtiers
- le suivi des assurances et plus généralement des garanties
- la gestion du bilan.

Il permet par ailleurs la production mensuelle d'états synthétiques réglementaires, de contrôle de gestion et plus généralement de suivi d'activité.

Il est évolutif, c'est à dire susceptible de s'adapter à des produits nouveaux et des changements de nomenclature. En particulier, il a notamment accompagné la banque lors de la transition vers les normes comptables IFRS telles qu'elles ont été rendues applicables par les autorités comptables nationales à partir de 2004 pour la prise en compte de la « désactualisation ». Dans le même ordre d'idées, le CFCAL produit simultanément les comptes sociaux, les comptes consolidés selon les normes IFRS.

## **C- D mesure, surveillance et maîtrise des risques et des résultats**

Les rapports pour l'année 2008 prévus par les articles 42-43 du règlement CRBF 97-02 ont été soumis au Conseil.

Quelques compléments d'ordre méthodologique peuvent être apportés.

**Risques de crédit :** des états récapitulatifs permettent de suivre la qualité des crédits par type de crédit (hypothécaires, collectivités, etc.) selon qu'ils sont en situation normale, en impayés de moins ou plus de 3 mois, remboursés par anticipation ou déchu du terme.

Des états détaillés complètent l'information sur les provisions en capital dotées et reprises ; D'autres états détaillés permettent de suivre les mises en déchéance du terme, la division des risques, etc.

La production de ces états est en principe mensuelle mais à tout instant les gestionnaires habilités peuvent faire un état détaillé à une date donnée ou entre deux dates.

L'indicateur synthétique mensuel le plus significatif est celui qui rapporte les encours « douteux et litigieux » aux encours totaux : sa tendance demeure clairement à la baisse

depuis 2003 s'est stabilisée aux alentours de 5.5% en 2005, 2006 ,t 2007 mais a remonté fin 2008 aux alentours de 7%.

D'autres indicateurs comme les encaissements sur prêts déçus sont particulièrement suivis en raison de leur contribution significative au résultat.

### **Risques de marché :**

L'exposition nette du CFCAL au **risque de taux** est limitée.

Le bilan ne contient comme actifs financiers sensibles aux évolutions des taux que les prêts et les ressources à taux révisable qui sont en permanence adossés de sorte que, en définitive, le risque de taux est limité à la fraction non compensée entre prêts et ressources ; il est géré par la direction financière en recourant notamment aux techniques de couverture autorisées par le Conseil dans des limites étroites et prudentes.. Dans le contexte d'incertitude sur l'évolution des taux révisables , la conversion par les clients de leurs prêts à taux révisable en prêts à taux fixe s'est poursuivie. La gestion du bilan et l'adossement emplois ressources ont donc été ajustés au fur et à mesure en conséquence.

En ce qui concerne **le risque actions** , l'obligation nouvelle de respecter au quotidien une limite de Value at Risk a conduit le CFCAL à réduire en 2008 son portefeuille de titres.

Le **risque immobilier** est quant à lui bien maîtrisé dans la mesure où le ratio hypothécaire moyen est de 33% pour l'ensemble des prêts hypothécaires et ne dépasse pas 50 % pour les crédits les plus récents. Il est même inférieur pour les créances douteuses.

### **Risques de liquidité :**

Le suivi analytique des échéances des emplois et des ressources permet de construire des états prévisionnels de trésorerie et de cerner les besoins de recours au marché. La difficulté la plus importante concerne les remboursements anticipés dont l'ampleur est historiquement grande au CFCAL. Des analyses détaillées sont menées en permanence pour permettre une meilleure anticipation du phénomène dans le moyen terme. En tout état de cause, et indépendamment de son nouvel adossement au CFF, le CFCAL s'est mis en position de disposer d'une réserve de liquidité correspondant à plusieurs mois de ressources d'emprunt. La crise financière internationale rend toutefois les émissions nouvelles plus difficiles à collecter et a induit un ralentissement sensible de la production en 2008 pour ne pas compromettre cette réserve de liquidités maintenue de plusieurs mois.

Un Comité de gestion de bilan se réunit tous les trimestres pour décider des principales orientations concernant l'ALM dont il rend compte au Crédit foncier qui consolide les risques.

### **Risques opérationnels :**

- **Risque juridique** : il est suivi autant au niveau de l'instruction des prêts que de leur gestion y compris contentieuse ; le responsable du service est membre du comité de crédit
- **Sécurité des biens et personnes** : tous les travaux intérieurs se font en conformité avec les normes
- **Sécurité des systèmes d'informations** : un nouvel audit a été effectué fin 2008 et n'a relevé aucune anomalie significative ; le plan de secours est déjà opérationnel et fait

- Risques comptables : l'adaptation aux nouveaux règlements est gérée en étroite liaison avec le groupe.
- Droits des consommateurs : leur respect est intégré au système d'information qui interdit l'émission de toute proposition qui ne serait pas conforme aux textes en vigueur.

### **E) la documentation**

La documentation des procédures commence à être accessible par le réseau interne sous une forme particulièrement ergonomique. Elle devrait être encore poursuivie et complétée en 2008.

La cartographie complète des risques réalisée en 2005 en conformité totale avec les normes du Crédit Foncier, est mise à jour à intervalles réguliers.

### **F) la surveillance des flux d'espèces et de titres**

Les activités numéraires et titres du CFCAL sont extrêmement limitées en volume et en montant unitaire, leur surveillance ne soulève pas de problème particulier. La seule difficulté résiduelle concerne l'application de certaines dispositions officielles de la lutte contre le blanchiment qui a été conçue pour surveiller des opérations que **ne fait pas** le CFCAL .

Les agents chargés de cette surveillance ont reçu un complément de formation en 2005 et le dispositif mis en place par le CFCAL validé par le Crédit Foncier.

### **Conclusion**

Le contrôle interne, la gestion et le contrôle des risques au CFCAL se sont révélés satisfaisants, permettant de confirmer la robustesse du modèle économique du CFCAL dans un contexte très dégradé de crise financière internationale.

*Antoine Coutière*



# RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

2008

COMPTES SOCIAUX

**Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - SCF S.A.**

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg  
Capital social : €8.952.970

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-SCF S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

### Règles et principes comptables

Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note I de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

Comme indiqué dans la note I de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, et à apprécier les risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et au passif par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris La Défense, le 30 mars 2009

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Saint-Pierre  
*Associé*

Anik Chaumartin  
*Associé*

Sylvain Mayeur  
*Associé*

**CFCAL-SCF – S.A.**

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg  
Capital social : €8 952 970

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

**Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention de gestion conclue avec CFCAL-Banque**

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2008 :

- Une charge de 8 104 860 euros liée à la facturation par le CFCAL-Banque de charges générales et de charges d'exploitation ;
- Une charge de 2 259 878 euros liée à la refacturation par le CFCAL-Banque de commissions diverses liées à l'activité crédit clientèle, payées pour votre compte ;
- Un produit de 1 690 462 euros lié à la rétrocession par le CFCAL-Banque de commissions perçues pour votre compte.

- **Convention d'intégration fiscale conclue avec CFCAL-Banque**

Cette convention signée avec le CFCAL-Banque a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Votre société constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Saint-Pierre  
*Associé*

Anick Chaumartin  
*Associé*

Sylvain Mayeur  
*Associé*

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2008**

en Keuros

notes	<b>A C T I F</b>	<b>NET</b> 31/12/2008	<b>NET</b> 31/12/2007	notes	<b>P A S S I F</b>	<b>31/12/2008</b>	31/12/2007
	Créances sur les établissements de crédit			3	Dettes envers les établissements de crédit	<b>36 019</b>	29 733
1	Opérations avec la clientèle	<b>837 936</b>	803 363	3	Opérations avec la clientèle	<b>578</b>	1 719
5	Autres actifs	<b>385</b>	992	3	Dettes représentées par un titre	<b>745 249</b>	723 087
6	Comptes de régularisation	<b>171</b>	60	7	Autres passifs	<b>6 059</b>	4 631
				8	Comptes de régularisation	<b>179</b>	182
				9b	Provisions	<b>2 137</b>	1 160
				9b	Fonds pour risques bancaires généraux	<b>6 236</b>	6 236
				10	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG		
				10	* Capital souscrit	<b>8 953</b>	8 953
				10	* Prime d'émission	<b>3 244</b>	3 244
				10	* Réserves	<b>19 482</b>	17 685
				10	<b>* RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 356</b>	<b>7 785</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>838 492</b>	<b>804 415</b>		<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>838 492</b>	<b>804 415</b>

	<b>HORS-BILAN</b>	<b>31/12/2008</b>	31/12/2007
12	<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>44 413</b>	105 000
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE EDC/ASSURANCE	<b>28 196</b>	31 652
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE CLIENTELE	<b>817 267</b>	774 114
12	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>NEANT</b>	NEANT
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>NEANT</b>	NEANT
12	<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>		
	OPERATION DE COUVERTURE	<b>188 500</b>	10 000

## COMPTÉ DE RESULTAT

notes			<b>2008</b> Keuros	<b>2007</b> Keuros
13	+	Intérêts et produits assimilés	61 776	52 789
13	-	Intérêts et charges assimilées	37 468	32 625
14	+	Commissions (produits)	4 673	4 856
14	-	Commissions (charges)	2 546	3 511
15	+	Autres produits d'exploitation bancaire	24	10
15	-	Autres charges d'exploitation bancaire	563	133
		<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>25 896</b>	<b>21 387</b>
16	-	Charges générales d'exploitation	8 674	8 102
		<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 223</b>	<b>13 284</b>
17	-	Coût du risque	240	800
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 983</b>	<b>12 484</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>16 983</b>	<b>12 484</b>
	+/-	Résultat exceptionnel	0	0
	-	Impôt sur les bénéfices	6 627	4 699
	+/-	Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées	0	0
		<b>RESULTAT NET</b>	<b>10 356</b>	<b>7 785</b>



# ANNEXE

## **I) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

Le CFCAL-SCF a été agréé en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. A ce titre, elle répond des articles L 515-13 à 515-33 du Code monétaire et financier.

Les Sociétés de Crédit Foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. A ce titre, elles appliquent notamment les règlements :

- 99-04 et 2000-03 du CRC, modifié par le 2005-04 du CRC relatifs à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit ;
- 99-10 du CRBF propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte sur l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligible à l'actif des sociétés de crédit foncier, l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés, leurs normes de gestion spécifiques.

La société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier est consolidée par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque qui détient 99,99% du capital social.

### Créances sur la clientèle et risque de crédit

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique « opérations avec la clientèle », les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Les dépréciations de créances, les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des dépréciations, reprises de dépréciation, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

Le CFCAL-SCF applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Il est précisé qu'une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

Conformément à l'article 13 du règlement CRC 2002-03, les dépréciations permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-SCF prend en compte la valeur de ses gages (actualisés sur 5 ans) dans la détermination des dépréciations.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF présente les encours douteux compromis conformément à l'avis CNC n°2005-07, renforcé par l'application du CRC 2005-03 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 modifiant le règlement CRC 2002-03. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte est envisagé. L'existence de garanties couvrant la quasi totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance sont prises en compte pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation.

## Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des obligations foncières ou d'autres titres bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier pour assurer le financement de l'activité de Crédit Foncier.

Le capital restant dû des obligations foncières et assimilées émises par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier figure au passif du bilan sous la rubrique « Dettes représentées par un titre » pour la valeur nominale.

Les intérêts relatifs aux obligations et assimilés sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

## Provisions pour risques de contrepartie

### Provisions pour litiges

Le CFCAL-SCF a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des litiges et des risques divers.

Les provisions ont été déterminées conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

### Provisions pour risques de surendettement

Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée sur les engagements sains de bilan. Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de pertes sur ces engagements. Elle couvre le risque consécutif au surendettement de la clientèle et s'élève à 798 K€.

## Fonds pour risques bancaires généraux

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier constitue, pour renforcer la couverture générale des risques inhérents à son activité, une provision intitulée « Fonds pour risques bancaires généraux » (FRBG) prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés.

Au 31 décembre 2008, le fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 6 236 K€ sans modification depuis le 31 décembre 2007..

## Indemnités de remboursement anticipés (IRA)

En accord avec les règles du groupe CFF, les indemnités perçues sont immédiatement comptabilisées dans le PNB.

## Instruments financiers à terme

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n°90-15 modifié par le 92-04 du CRBF et le 2002-01 du CRC. Le montant notionnel de l'instrument est comptabilisé en hors bilan. Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier n'a effectué que des opérations de microcouverture. Les opérations répertoriées en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes identifiés dès l'origine.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert.

## Intégration fiscale

La société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier est membre du groupe d'intégration fiscale dont le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque est société mère. A ce titre, le CFCAL-Banque est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe. La charge d'impôt est comptablement constatée par le CFCAL-SCF comme en l'absence d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2008, suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2005-2006-2007, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier a constitué au passif de son bilan une provision pour litige impôt de 611 K€.

## NOTES ANNEXES AU BILAN ET HORS-BILAN

### NOTE 1) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

en milliers d' €

	2008 brut	Dépréciations	2008 net	2007 net
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<i>(TAUX FIXE)</i>				
* A VUE (1)	0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs			0	0
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>842 856</b>	<b>4 920</b>	<b>837 936</b>	<b>803 363</b>
<b>* AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>842 856</b>	<b>4 920</b>	<b>837 936</b>	<b>803 363</b>
<b>** CREANCES SAINES</b>	<b>783 450</b>		<b>783 450</b>	<b>756 858</b>
Crédits de trésorerie	20		20	622
Crédits à l'équipement	19 804		19 804	28 328
Crédits à l' habitat	200 486		200 486	211 355
Autres crédits à la clientèle	563 140		563 140	516 553
<b>** CREANCES DOUTEUSES</b>	<b>54 615</b>	<b>4 532</b>	<b>50 083</b>	<b>42 153</b>
Crédits de trésorerie			0	1
Crédits à l'équipement	631	32	599	304
Crédits à l' habitat	15 840	1 104	14 736	13 080
Autres crédits à la clientèle	38 144	3 396	34 748	28 768
<b>** CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES</b>	<b>365</b>	<b>242</b>	<b>123</b>	<b>81</b>
Crédits de trésorerie	25	23	2	3
Crédits à l'équipement	35	35	0	0
Crédits à l' habitat			0	16
Autres crédits à la clientèle	305	184	121	62
<b>Créances rattachées</b>	<b>4 426</b>	<b>146</b>	<b>4 280</b>	<b>4 271</b>

(1) Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, le compte ordinaire de la SCF est créateur

### NOTE 2) VENTILATION DES CREANCES SELON LA DUREE RESIDUELLE

	durée inférieure à 3 mois	durée comprise entre 3 mois & 1 an	durée comprise entre 1 an & 5 ans	durée supérieure à 5 ans	TOTAL NET 2008	TOTAL NET 2007
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>						
Crédits de trésorerie	3	4	12	1	20	622
Crédits à l'équipement	1 596	3 968	9 468	4 772	19 804	28 328
Crédits à l' habitat	3 270	8 672	44 901	143 643	200 486	211 355
Autres crédits à la clientèle	9 376	24 452	132 565	396 747	563 140	516 553
Créances douteuses/douteuses compromises	23 641	1 105	6 540	18 920	50 206	42 234
Créances rattachées	4 280				4 280	4 271
<b>TOTAL</b>					<b>837 936</b>	<b>803 363</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 166</b>	<b>38 201</b>	<b>193 486</b>	<b>564 083</b>	<b>837 936</b>	<b>803 363</b>

NOTE 3) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT / OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE  
ET DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

en milliers d' €

	2008 net	2007 net
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>36 019</b>	<b>29 733</b>
<i>(TAUX FIXE)</i>		
Dettes à vue		
*Comptes ordinaires E.D.C.	(1) 35 587	29 539
*Dettes rattachées	432	194
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>578</b>	<b>1 719</b>
*Comptes créditeurs	578	1 719
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>745 249</b>	<b>723 087</b>
* Titres de créances négociables	63 000	38 000
* Obligations foncières	(2) 671 226	674 119
* Dettes rattachées	11 023	10 968

(1) - Il s'agit du compte ordinaire que la SCF détient dans le CFCAL-BANQUE

(2) - Obligations sécurisées bénéficiant du privilège sur les actifs de la SCF (priorité au service de la dette obligataire - Article 515-19 du code monétaire et financier)

NOTE 4) VENTILATION DES DETTES SELON LA DUREE RESIDUELLE

	durée inférieure à 3 mois	durée comprise entre 3 mois & 1 an	durée comprise entre 1 an & 5 ans	durée supérieure à 5 ans	2008	2007
<b>DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT (TAUX FIXE)</b>						
* Comptes et emprunts	35 587				35 587	29 539
* Dettes rattachées	432				432	194
<b>Total</b>					<b>36 019</b>	<b>29 733</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>						
* Comptes créditeurs de la clientèle	578				578	1 719
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>						
* Titres de créances négociables		10 000	43 000	10 000	63 000	38 000
* Obligations foncières	23 146	78 504	366 117	203 459	671 226	674 119
* Dettes rattachées	11 023				11 023	10 968
<b>Total</b>					<b>745 249</b>	<b>723 087</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 766</b>	<b>88 504</b>	<b>409 117</b>	<b>213 459</b>	<b>781 846</b>	<b>754 539</b>

## NOTE 5) AUTRES ACTIFS

en milliers d'€

	2008		2007
Fonds de garantie de dépôts	15		4
Groupement du fait	330		533
Créances fiscales (intégration fiscale)	0	(1)	413
Débiteurs divers	40		42
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>		<b>992</b>

(1) En 2007, le CFCAL-SCF constatait une créance d'impôt auprès du CFCAL-BANQUE, alors qu'en 2008 il constate une dette d'impôt (voir note 7)

## NOTE 6) COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

en milliers d'€

	2008		2007
Charge financière refacturée au CFCAL-Banque	41		55
Produit à recevoir ints courus swap	130		5
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>		<b>60</b>

## NOTE 7) AUTRES PASSIFS

en milliers d'€

	2008		2007
Charges parafiscales (ORGANIC)	108		93
Dettes fiscales	517		463
Obligations foncières (OF amorties non payées)	59		73
Groupement de fait	3 106		2 957
Dettes fiscales (intégration fiscale)	(1) 1 316		0
Charges à payer	93		88
Créditeurs divers	860		957
<b>TOTAL</b>	<b>6 059</b>		<b>4 631</b>

(1) En 2008, le CFCAL-SCF constate une dette d'impôt auprès du CFCAL-BANQUE, alors qu'en 2007 il constatait une créance d'impôt (voir note 5)

## NOTE 8) COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

en milliers d'€

	2008		2007
Charge à payer ints courus swap	24		
Autres comptes de régularisation	155		182
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>		<b>182</b>

NOTE 9 ) DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

A) DEPRECIATIONS

en milliers d' €

	Début d'exercice 2008	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2008
			montants utilisés au cours de l'exercice	montants non utilisés au cours de l'exercice	
<b>Opérations avec la clientèle</b>					
*Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	44	1	2	20	<b>23</b>
Crédits à l'équipement	415	7		355	<b>67</b>
Crédits à l' habitat	842	514	50	202	<b>1 104</b>
Autres crédits à la clientèle	2 312	1 914	180	466	<b>3 580</b>
Total dépréciations créances douteuses	<b>3 613</b>	<b>2 436</b>	<b>232</b>	<b>1 043</b>	<b>4 774 (1)</b>
*Créances rattachées	133	2 025		2 012	<b>146</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>4 461</b>	<b>232</b>	<b>3 055</b>	<b>4 920</b>

(1) au 31 décembre 2008 , les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élevaient à 242K€

B) PROVISIONS

	Début d'exercice 2008	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2008
			montants utilisés au cours de l'exercice	montants non utilisés au cours de l'exercice	
*Provisions pour litiges	165	570		7	<b>728</b>
*Provisions pour risques complémentaires de la clientèle	995			197	<b>798 (2)</b>
*Provisions pour litige impôts (contrôle fiscal exercices 2005-2006-2007)	0	611			<b>611</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 160</b>	<b>1 181</b>		<b>204</b>	<b>2 137</b>

(2) il s'agit essentiellement de provisions pour surendettement (loi Neiertz)

	Début d'exercice 2008	Dotations	Reprises	Dotations/ reprises nettes 2008	Fin d'exercice 2008
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	<b>6 236</b>				<b>6 236</b>

## NOTE 10) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

en milliers d'€

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES hors FRBG

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserves de garantie de la dette	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2006</b>	<b>8 953</b>	<b>3 244</b>	<b>1 692</b>	<b>3 248</b>	<b>8 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 902</b>	<b>35 870</b>
Affectation du résultat 2006			495		9 407			-9 902	
Dividendes versés au titre de 2006					-5 988				
Résultat exercice 2007								7 785	
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>8 953</b>	<b>3 244</b>	<b>2 187</b>	<b>3 248</b>	<b>12 250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 785</b>	<b>37 667</b>
Affectation du résultat 2007			389		7 396			-7 785	
Dividendes versés au titre de 2007					-5 988				
Résultat exercice 2008								10 356	
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>8 953</b>	<b>3 244</b>	<b>2 576</b>	<b>3 248</b>	<b>13 658</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 356</b>	<b>42 035</b>

Le capital social est composé de 293 540 actions dont le nominal s'élève à €30,50 par action

## NOTE 11) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (avant répartition)

en milliers d'€

	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	42 035	37 667
Fonds pour risques bancaires généraux	6 236	6 236
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>48 271</b>	<b>43 903</b>

## NOTE 12) HORS - BILAN

en milliers d'€

	31/12/2008	31/12/2007
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'Etablissements de crédit	44 413	105 000
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'Etablissements de crédit	46	50
Engagements reçus d' Organismes d'assurance	28 150	31 602
Engagements de garantie clientèle	817 267	774 114
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	néant	néant
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>		
Opération de couverture	188 500 (1)	10 000

(1) il s'agit de 34 swaps de taux valorisés au 31/12/2008 pour un montant total de - 7 014K€

## NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 13) INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

en milliers d' €

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur Ets de crédit (CFCAL-BANQUE)			1 296	541	-1 296	-541
Intérêts sur instruments financiers à terme	724	34 (2)	24	95 (2)		
Intérêts sur Opérations avec la clientèle	61 052	52 755			61 052	52 755
Charges sur instruments de taux d'intérêts				996 (1)	0	-996
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe			36 148	30 993	-36 148	-30 993
	<b>61 776</b>	<b>52 789</b>	<b>37 468</b>	<b>32 625</b>	<b>23 608</b>	<b>20 225</b>

(1) Le 22 octobre 2007, 3 swaps de montant notionnel total de 20 000K€ ont été annulés. La soulte totale de ~~996K€~~ a été portée au compte de résultat

(2) En 2007, les intérêts sur instruments financiers à terme étaient compris dans la ligne ci-dessous "intérêts sur obligations"

### NOTE 14) COMMISSIONS

en milliers d' €

	Commissions Charges		Commissions Produits		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Commissions sur opérations avec la clientèle	2 260	3 126	1 691	2 206	-569	-920
Commissions sur émissions d'emprunts IRA	28	57			-28	-57
Diverses commissions	258	328	2 445	2 209	2 445	2 209
			537	441	279	113
	<b>2 546</b>	<b>3 511</b>	<b>4 673</b>	<b>4 856</b>	<b>2 127</b>	<b>1 345</b>

### NOTE 15) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d' €

	CHARGES		PRODUITS		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Charges et produits divers		1	24	10	24	9
Dotations/reprises litiges assignations	563	132			-563	-132
	<b>563</b>	<b>133</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>-539</b>	<b>-123</b>



NOTE 16) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers d' €

	31/12/2008	31/12/2007
Impôts et taxes	412	279
Autres frais administratifs	157	166
Charges générales d'exploitation refacturées	8 105 (1)	7 657
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 674</b>	<b>8 102</b>

(1) Le CFCAL-SCF n'a pas de personnel salarié. Ce poste représente la refacturation des frais généraux par le CFCAL-BANQUE (Société Mère) au CFCAL-SCF dans le cadre du contrat de groupement de fait signé entre les deux Sociétés.

NOTE 17) COUT DU RISQUE

en milliers d' €

	Dotations aux provisions et aux dépréciations		Reprises de provisions et de dépréciations		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
* Risques sur créances douteuses	716	1 155	457	166	259	989
* Risques complémentaires clientèle			197	339	-197	-339
	<b>716</b>	1 155	<b>654</b>	505	<b>62</b>	650
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
* Créances douteuses	199	154	21	4	178	150
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>915</b>	<b>1 309</b>	<b>675</b>	<b>509</b>	<b>240</b>	<b>800</b>

NOTE 18) INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du CFCAL-SOCIETE DE CREDIT FONCIER sont essentiellement exercées en France Métropolitaine

Le Produit Net Bancaire est intégralement lié à l'activité bancaire

NOTE 19) REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

	REMUNERATION TTC
Cabinet KPMG	43 355 €
Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS	43 355 €

# RESOLUTIONS

\*\*\*\*\*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008 approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

- de doter la réserve facultative de 4 367 801,40 €
- de fixer le dividende de l'exercice à 20,40 € par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 3 juin 2009.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'article L.225-38 du nouveau Code de Commerce.

### Quatrième Résolution

Lors de sa séance du 17 octobre 2008, le conseil d'administration a coopté Monsieur Christophe PINAULT en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Patrick ALLOUCHE, démissionnaire en date du 08 septembre 2008, pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'administrateur Monsieur Djamel SEOUDI pour une période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.